

DOCUMENT INTERNE QUALITÉ ET CONFORMITÉ

Charte d'utilisation responsable de l'intelligence artificielle

ACG Sens et Actions

Bilan de compétences • Transition professionnelle • VAE • Formation •
Recrutement • Conseils RH

**Utiliser l'IA pour gagner en efficacité et en qualité,
sans remplacer le discernement, l'éthique et la relation humaine.**

Version	1.0
Date	Juin 2026
Responsable	Catherine Gé Jolly - Dirigeante
Périmètre	Dirigeante, intervenants, partenaires, prestataires et sous-traitants utilisant l'IA pour le compte d'ACG Sens et Actions
Outils concernés	Outils d'IA générative et assistants connectés, notamment Limova lorsque l'outil est utilisé dans le cadre professionnel

1. Objet de la charte
 2. Principes fondamentaux
 3. Périmètre d'application
 4. Usages autorisés de l'IA
 5. Usages interdits ou fortement encadrés
 6. Protection des données et confidentialité
 7. Transparence envers les bénéficiaires, clients et partenaires
 8. Alignement avec la démarche Qualiopi
 9. Règles spécifiques : recrutement et conseil RH
 10. Règles spécifiques : bilans, VAE et accompagnements
 11. Utilisation de Limova et autres outils connectés
 12. Vérification, propriété intellectuelle et diffusion
 13. Sécurité, accès, traçabilité et incidents
 14. Formation, sensibilisation et culture IA
 15. Révision de la charte et engagement
- Annexes pratiques : registre, checklists, modèles d'information et d'incident
 - Sources de référence

1. Objet de la charte

La présente charte définit les règles d'utilisation de l'intelligence artificielle au sein d'ACG Sens et Actions, dans le cadre des activités de bilan de compétences, d'accompagnement à la transition professionnelle, de VAE, de formation, de recrutement et de conseil RH.

Elle vise à permettre un usage utile, éthique, sécurisé et conforme de l'IA, tout en préservant la qualité des prestations, la confidentialité des informations, l'égalité de traitement et la place centrale de la relation humaine.

Finalité

L'IA est un outil d'assistance. Elle ne remplace ni l'analyse professionnelle, ni l'écoute, ni la décision humaine, ni les obligations qualité de l'organisme.

2. Principes fondamentaux

Principe	Application concrète
Utilité professionnelle	L'IA doit répondre à un objectif clair : gagner du temps, structurer une information, améliorer un support, préparer un entretien ou renforcer le suivi.
Contrôle humain	Toute production IA utilisée ou transmise est relue, adaptée et validée par une personne compétente.

Principe	Application concrète
Confidentialité	Les données personnelles ou sensibles ne sont jamais copiées dans un outil IA sans cadre sécurisé, nécessité démontrée et règles de protection adaptées.
Transparence	Les bénéficiaires, clients ou partenaires sont informés lorsque l'IA intervient de manière significative dans la production d'un document ou dans une interaction.
Non-discrimination	L'IA ne doit pas produire ou renforcer des biais, notamment en orientation, évaluation, recrutement, conseil RH ou accompagnement.
Amélioration continue	Les usages, incidents, limites et bénéfices de l'IA sont suivis afin d'alimenter la démarche qualité.

3. Périmètre d'application

La charte s'applique à toute personne utilisant des outils d'IA pour le compte d'ACG Sens et Actions : dirigeante, salariés le cas échéant, consultantes, formateurs, intervenants externes, prestataires, sous-traitants et partenaires ayant accès à des données, documents ou outils professionnels.

Outils concernés

- Outils d'IA générative produisant du texte, des images, des synthèses, des tableaux, des scripts ou des supports ;
- Assistants IA intégrés ou connectés à des outils métier ;

- Outils de transcription, synthèse, reformulation, automatisation ou classement ;
- Limova lorsque la plateforme est utilisée pour la messagerie, l'agenda, la prospection, les rendez-vous, le suivi client ou d'autres tâches connectées ;
- Tout nouvel outil IA ajouté au système d'information ou aux pratiques professionnelles.

Règle simple

Tout outil qui reçoit, traite, reformule, classe, génère ou automatise une information professionnelle entre dans le périmètre de cette charte.

4. Usages autorisés de l'IA

Les usages ci-dessous sont autorisés à condition de respecter les règles de confidentialité, de traçabilité, de contrôle humain et de pertinence professionnelle.

Usage	Exemples autorisés	Condition
Préparation des accompagnements	Trames d'entretien, guides de questionnement, déroulés pédagogiques, plans de séance, supports d'exercices.	Validation humaine avant utilisation ou diffusion.
Synthèse et structuration	Organisation de notes anonymisées, reformulation, plans d'action, comptes rendus internes non sensibles.	Validation humaine avant utilisation ou diffusion.

Usage	Exemples autorisés	Condition
Création de supports	Supports de formation, fiches pratiques, articles, newsletters, posts LinkedIn, documents de communication.	Validation humaine avant utilisation ou diffusion.
Organisation administrative	Modèles de mails, relances, planification, classement, préparation de documents internes.	Validation humaine avant utilisation ou diffusion.
Recrutement et conseil RH	Aide à la rédaction de fiches de poste, questions d'entretien, grilles d'analyse, annonces, synthèses non décisionnelles.	Validation humaine avant utilisation ou diffusion.
Qualité et amélioration continue	Analyse de retours anonymisés, préparation de plans d'action, structuration d'indicateurs, formalisation de procédures.	Validation humaine avant utilisation ou diffusion.

5. Usages interdits ou fortement encadrés

INTERDIT	Confier à l'IA une décision automatique concernant une personne : candidat, bénéficiaire, stagiaire, client, salarié ou partenaire.
-----------------	---

- Transmettre des CV, bilans, notes d'entretien, données de santé, éléments de handicap, informations personnelles ou situations sensibles sans anonymisation ou cadre sécurisé ;
- Générer automatiquement une conclusion de bilan de compétences, un avis d'orientation, une recommandation RH ou une décision de recrutement ;
- Classer, écarter ou retenir un candidat sur la seule base d'une analyse IA ;
- Copier-coller un contenu IA sans relecture ni adaptation ;
- Produire de faux avis, faux témoignages, fausses références ou contenus trompeurs ;
- Utiliser la marque ou le logo Qualiopi sans respecter les règles officielles d'usage ;
- Automatiser l'envoi de messages engageants ou sensibles sans paramétrage, validation et suivi.

Point de vigilance majeur

Les métiers d'accompagnement reposent sur la confiance. Toute automatisation doit être proportionnée, explicable et compatible avec la confidentialité et la relation humaine.

6. Protection des données et confidentialité

ACG Sens & Actions applique un principe de minimisation : seules les informations strictement nécessaires peuvent être utilisées. Lorsque l'objectif peut être atteint avec une donnée fictive, anonymisée ou résumée, cette option doit être privilégiée.

Avant d'utiliser une IA, se poser quatre questions

Question	Application
1. La donnée est-elle personnelle ?	Nom, prénom, coordonnées, CV, parcours, situation professionnelle, projet, difficulté, santé, handicap, éléments familiaux, financiers ou psychologiques.
2. Est-elle nécessaire ?	Si une donnée fictive, anonymisée ou agrégée suffit, ne pas transmettre la donnée réelle.
3. L'outil est-il adapté ?	Vérifier la sécurité, les accès, les paramètres de confidentialité, la localisation et les conditions d'utilisation.
4. La personne est-elle informée ?	Informé de manière claire lorsque l'usage de l'IA concerne directement le bénéficiaire, le client ou le candidat.

Bon réflexe

Ne jamais saisir dans une IA une information que l'on ne transmettrait pas à un tiers sans autorisation, sécurisation et justification.

7. Transparence envers les bénéficiaires, clients et partenaires

ACG Sens et Actions s'engage à une information loyale lorsque l'IA intervient de manière significative dans la préparation d'un support, d'une synthèse ou d'une interaction. Cette information doit rester simple, compréhensible et proportionnée.

Formulation courte utilisable

Mention type - exemple

Dans le cadre de notre démarche qualité, certains supports ou documents peuvent être préparés avec l'assistance d'outils d'intelligence artificielle. Chaque contenu est systématiquement relu, adapté et validé par un professionnel d'ACG Sens et Actions. Aucune décision concernant votre parcours, votre projet ou votre candidature n'est prise automatiquement par l'IA.

Transparence renforcée dans les cas sensibles

- Utilisation d'un outil connecté à la messagerie, l'agenda, un CRM ou un outil de suivi ;
- Usage IA dans un contexte de recrutement, d'évaluation ou d'aide à l'orientation.

8. Alignement avec la démarche Qualiopi

L'usage de l'IA doit renforcer la qualité des prestations et ne jamais affaiblir les exigences de preuve, d'adaptation, de traçabilité et d'amélioration continue attendues dans une démarche Qualiopi.

Repère Qualiopi	Traduction opérationnelle pour l'IA
Critère 1 - Information du public	Les contenus produits avec l'IA pour le site, les offres, les plaquettes ou les réseaux doivent être exacts, vérifiés, actualisés et cohérents avec les prestations réellement proposées.
Critère 2 - Objectifs et adaptation	L'IA peut aider à structurer un programme ou un plan d'accompagnement, mais l'analyse du besoin, des objectifs et de l'adaptation reste humaine.
Critère 3 - Accompagnement et suivi	L'IA peut appuyer le suivi documentaire, mais la relation d'accompagnement, le rythme, les ajustements et la prise en compte de la personne restent assurés par la consultante.
Critère 4 - Moyens pédagogiques et techniques	Les supports générés ou assistés par IA sont contrôlés, adaptés au public et intégrés dans des modalités pédagogiques cohérentes.
Critère 5 - Compétences des intervenants	Les utilisateurs d'IA doivent être sensibilisés aux usages, risques, limites, biais, RGPD, AI Act et obligations qualité.
Critère 6 - Veille et environnement professionnel	L'IA peut soutenir la veille réglementaire, métier et pédagogique, mais les informations sont vérifiées auprès de sources fiables et récentes.
Critère 7 - Recueil, réclamations et amélioration continue	Les retours, incidents ou erreurs liées à l'IA sont tracés, analysés et intégrés dans le plan d'amélioration.

Preuves utiles à conserver

- charte IA signée
- registre des outils et usages
- checklists de vérification
- traces d'information des publics
- registre des incidents et actions correctives
- supports de sensibilisation IA

9. Règles spécifiques : recrutement et conseil RH

Dans les activités de recrutement et de conseil RH, l'IA peut aider à structurer, reformuler ou préparer. Elle ne doit pas décider à la place du professionnel et ne doit pas produire d'effet discriminatoire direct ou indirect.

Usages possibles

- Rédiger ou améliorer une fiche de poste ;
- Préparer une grille de questions d'entretien ;
- Reformuler une annonce de manière inclusive ;
- Aider à structurer une grille d'analyse avec critères objectifs ;
- Préparer une synthèse non décisionnelle après anonymisation ou sécurisation.

Limites impératives

- Ne jamais classer ou exclure automatiquement des candidats ;
- Ne pas inférer des caractéristiques personnelles ou sensibles ;
- Ne pas déléguer à l'IA une décision de sélection ;
- Documenter les critères utilisés et conserver une analyse humaine ;
- Vérifier les formulations pour éviter les biais ou stéréotypes.

10. Règles spécifiques : bilans, VAE et accompagnements

Dans les bilans de compétences, accompagnements VAE et transitions professionnelles, l'IA peut contribuer à clarifier, reformuler ou organiser des informations. Elle ne doit pas enfermer une personne dans une catégorie, une orientation ou une conclusion prédéterminée.

À GARANTIR

Le bénéficiaire reste acteur de sa réflexion ; la consultante reste garante de la méthode, de la posture, de l'analyse et de la confidentialité.

- Les productions sont adaptées à la singularité du parcours ;
- Les informations personnelles sont anonymisées lorsque l'IA est utilisée en support ;
- Les suggestions de l'IA sont considérées comme des pistes, jamais comme des vérités ;
- Les documents remis au bénéficiaire sont relus et validés par la consultante.

11. Utilisation de Limova et outils connectés

Lorsqu'un assistant IA est connecté à des outils professionnels, le risque augmente : accès à des messages, agenda, contacts, prospects, clients, rendez-vous ou données de suivi. L'usage doit donc être paramétré, limité et supervisé.

Sujet	Règle
Accès	limiter aux droits nécessaires. Réviser et supprimer les accès inutiles.
Paramétrage	Définir le ton, les publics, les validations requises et les plages d'intervention.

Sujet	Règle
Validation	Valider humainement tout message engageant, sensible ou personnalisé.
Traçabilité	Conserver les actions déclenchées, messages envoyés, erreurs et corrections.
Test	Tester avant déploiement réel : prospection, relances, rendez-vous, suivi client.
Arrêt	Prévoir une désactivation rapide en cas d'erreur ou de changement d'usage.

12. Vérification, propriété intellectuelle et diffusion

Aucun contenu généré ou assisté par IA ne doit être diffusé tel quel sans relecture, contextualisation et validation. La responsabilité éditoriale reste celle d'ACG Sens et Actions.

Contrôles avant diffusion

- Exactitude des informations et absence d'erreurs factuelles ;
- Cohérence avec les prestations, valeurs, méthodes et engagements d'ACG Sens et Actions ;
- Respect du RGPD et de la confidentialité ;
- Absence de biais, stéréotypes ou formulations discriminantes ;
- Respect de la propriété intellectuelle et des sources ;
- Ton professionnel, clair et humain ;
- Adaptation au public concerné : bénéficiaire, entreprise, candidat, partenaire ou financeur.

Propriété intellectuelle

Les contenus IA sont considérés comme des brouillons ou supports d'aide. Ils doivent être retravaillés afin de refléter l'expertise, la méthode et la posture d'ACG Sens & Actions. Les citations, chiffres, textes externes et visuels doivent être vérifiés et utilisés dans le respect des droits applicables.

13. Sécurité, accès, traçabilité et incidents

Les outils IA utilisés dans l'entreprise doivent être recensés. Ce registre permet d'identifier les finalités, données traitées, responsables, accès, risques et mesures de maîtrise.

Exigence interne

Tout nouvel outil IA doit être inscrit dans le registre des usages avant un usage régulier ou une connexion à des données professionnelles.

Exemples d'incidents à signaler

- Donnée personnelle saisie par erreur dans un outil non autorisé ;
- Message automatique envoyé au mauvais destinataire ;
- Contenu faux, trompeur ou discriminant produit par l'IA ;
- Automatisation non maîtrisée ;
- Accès non autorisé ou compte partagé ;
- Utilisation d'un outil non recensé pour traiter des informations professionnelles.

Chaque incident fait l'objet d'une analyse, d'une mesure corrective et, si nécessaire, d'une mise à jour des procédures, du registre ou de la présente charte.

14. Formation, sensibilisation et culture IA

Les personnes utilisant l'IA pour le compte d'ACG Sens & Actions doivent disposer d'un niveau suffisant de compréhension des outils, de leurs limites et de leurs risques. Cette sensibilisation est intégrée à la démarche qualité et peut être tracée comme preuve interne.

Objectif de sensibilisation	Contenu
Comprendre	Ce que l'IA peut et ne peut pas faire ;
Identifier	Les données à ne pas transmettre ;
Vérifier	Les résultats, sources, formulations et biais ;
Informar	Les publics lorsque l'usage est significatif ;
Tracer	Les outils, usages, incidents et actions correctives ;
Actualiser	Les pratiques selon l'AI Act, le RGPD et les exigences Qualiopi.

15. Révision de la charte et engagement

La charte est revue au minimum une fois par an ou plus tôt en cas d'évolution réglementaire, d'ajout d'un nouvel outil IA, d'incident significatif, de modification des prestations, de préparation d'un audit ou d'évolution du système qualité.

Repères AI Act

L'AI Act est entré en vigueur le 1er août 2024. Certaines obligations, dont la culture IA et les pratiques interdites, sont applicables depuis le 2 février 2025. L'application est progressive, avec des échéances à suivre selon les usages et les niveaux de risque.

Engagement

Toute personne utilisant l'IA pour le compte d'ACG Sens & Actions s'engage à respecter cette charte, à signaler les difficultés rencontrées et à contribuer à une utilisation responsable, sécurisée et humaine de l'intelligence artificielle.

Signatures

Dirigeante	Collaborateur / partenaire / intervenant
Nom et fonction : Catherine GE JOLLY Dirigeante	Nom et fonction :
Date : 26 juin 2026	Date :
Signature : Catherine GE JOLLY 	Signature :